

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION

15 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

23 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 19

PROCURATION(S) 13

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

Délibération N°21

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1, occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de l'actualisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de recrutements d'agents.

• **Modifications du tableau des effectifs suite à créations de poste**

Date d'effet	Service	Fonction	Grade	Occupation du poste
01/09/2024	Direction petite enfance, restauration, hygiène et sécurité	Agent de restauration	Adjoint technique	Temps complet
25/09/24	Direction des sports	Agent d'accueil piscine	Adjoint administratif	Temps complet

• **Modifications du tableau des effectifs suite à départs :**

Date d'effet	Service	Ancien Grade	Nouveau grade
01/09/2024	Sports, Piscine municipale	ETAPS Principal 1 ^{ère} classe	ETAPS
01/10/2024	Service financier	Rédacteur	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

• **Modifications du tableau des effectifs suite à création d'un contrat de projet :**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) signée pour deux ans (2024-2025), un poste de chargé de coopération C.T.G. est financé par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). La mission consiste à animer la C.T.G. auprès des services de la Ville et de ses partenaires. Un recrutement dans le cadre d'un contrat de projet est nécessaire.

Date d'effet	Service	Poste	Grade	Contrat
01/10/2024	Missions prospectives et transverses	Chargé de coopération CTG	Attaché	Contrat de projet du 01/10/2024 au 31/12/2025

• **Modifications du tableau des effectifs suite à avancements de grade et réussite à concours**

En outre, sur proposition de leur hiérarchie et de M. Le Maire, la commission d'harmonisation, a validé l'avancement de grade de plusieurs agents de la ville.

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/10/2024	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^e classe
01/10/2024	Ingénieur	Ingénieur principal
01/10/2024	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
01/10/2024	Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 2 ^{ème} classe
01/10/2024	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe
01/10/2024	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe
01/10/2024	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
01/10/2024	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
01/10/2024	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe
01/10/2024	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe

- **Modifications du tableau des effectifs suite à modification du temps de travail**

Date d'effet	Fonction	Grade	Temps de travail actuel	Nouveau temps de travail
01/09/2024	Animateur	Adjoint d'animation	Temps non complet	Temps complet

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**

